

Déclaration préalable à la réunion d'information "STA" du 20/12/2017

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

Le seul document fourni dans le cadre de cette réunion est le BOD de 1974 relatif au "*contrôle technique du matériel*", pour sa partie réservée aux véhicules de notre administration. Nous supposons donc que l'objet de cette instance se résumera à la refonte de ce texte qui n'est plus du tout adapté aux missions imparties aux agents des STA et à celles des I.M.I.

Nos représentants, en cours de séance, sauront intervenir sur chaque point. Toutefois, nous faisons les constats suivants, et vous apportons nos propositions :

En premier lieu, nous constatons que la Douane, en se dépossédant de ses services techniques automobiles, se prive d'une expertise et d'une économie, à une époque où chaque denier dépensé par la Douane, fait l'objet d'une analyse sévère des services d'audit de l'Etat.

Ainsi, notre façade Ouest – hormis Bordeaux et Le Havre – se voit dépourvue de tout STA, alors que le parc automobile des interrégions concernées est tout aussi conséquent. Le recours aux concessionnaires automobiles n'a fait qu'exploser la facture des entretiens de véhicules, tandis que la politique de mise en place de conventions avec les administrations partenaires, comme à Lille n'est pas un long fleuve tranquille.

Partout où les STA disparaissent, de forts acquis d'expérience utiles à la lutte contre la fraude disparaissent également. Pourtant, l'aide apportée par le STA de Gravelines à nos collègues du Tunnel est plus qu'appréciée.

La politique des contrôles dynamiques a pour conséquence une usure accentuée des véhicules. A titre d'exemple, au sein des unités périphériques de la D.I d'Île de France, chaque véhicule rapide d'intervention parcourt en moyenne 50 000 kilomètres par an. Ceci a pour conséquence une augmentation très sensible des interventions sur véhicules, tant quantitative que qualitative. Pourtant, les agents des STA, pour le maintien et l'acquisition de nouvelles connaissances, ne peuvent compter la plupart du temps que sur leur bonne volonté.

Quelques initiatives administratives que nous considérons comme positives sont à relever, telle la proposition de la D.I d'Île de France, soumise en fin d'année 2016 au bureau DG B2 consistant à intégrer des agents volontaires sur un cycle de formations diversifiées auprès du Groupement National pour la Formation Automobile. (G.N.F.A) Si certaines matières (*contrôle du train avant, habilitation pour intervention sur véhicules hybrides et électriques*) ont pu être assurées, d'autres, tout aussi utiles (*évolution des moteurs diesels, "stop and start"*), faute d'un nombre suffisant de candidats de l'administration et du secteur privé, n'ont pu hélas se tenir. Il est à souligner que tous les candidats, s'étant répartis les matières des stages, s'étaient engagés à répercuter leur formation en cascade. La CFDT Douane demande une extension de ces formations à tous les collègues volontaires de l'ensemble des STA.

La CFDT Douane ne peut aborder cette réunion sans intervenir pour nos collègues de la filière STA qui rencontrent

des difficultés pour leur déroulement de carrière. Alors que la direction générale a montré sa détermination à offrir à la filière informatique des possibilités de déroulement de carrière en interne, notre organisation souhaite qu'il en soit de même pour les agents des STA. Le format du recrutement sur concours externe et interne d'inspecteur mécanicien et de contrôleur mécanicien, tel que réalisé en 2006, nous semble être le plus adéquat.

Quant à la charge de travail des derniers I.M.I qui ne sont plus que quatre, celle-ci, s'analysant en la gestion des accidents, des cartes de carburant, des badges d'accès aux autoroutes, en la préparation des devis d'acquisition de nouveaux véhicules, a transformé l'activité des intéressés. A ce titre, nous considérons que la nouvelle instruction refondue devra définir clairement le rôle de chaque acteur de la filière STA, à travers une fiche de poste adaptée à son environnement administratif.

Notre organisation, en janvier 2016, avait interpellé notre directrice générale sur la création et la pérennisation de la filière STA. Force est de constater que 23 mois plus tard, ce sujet n'a pas évolué. Les représentants de la CFDT Douane souhaitent sortir de cette réunion avec des réponses positives. Une copie de ce courrier est jointe à notre déclaration préalable.

